



COMMUNIQUÉ DE SANTÉ MENTALE FRANCE

En 2013, la Fédération d'aide à la santé mentale (FASM) Croix-Marine, la Fédération AGAPSY et le réseau GALAXIE prenaient la décision de se rapprocher et adoptaient une charte. En septembre 2014, les assemblées générales d'AGAPSY et de la FASM Croix-Marine adoptaient un projet de traité de fusion et élisaient un Président commun, dans l'attente de la validation des décisions de fusion par le Ministère de l'Intérieur, validation rendue nécessaire par la reconnaissance d'utilité publique dont bénéficie la FASM Croix-Marine.

La décision d'approbation étant prochainement attendue, les deux fédérations viennent d'élire, lors de leurs assemblées générales du 2 juin 2016, le Conseil d'administration qui mettra en œuvre la politique définie par l'assemblée générale des adhérents.

Le Conseil d'administration s'est immédiatement réuni pour élire son Bureau. Ce bureau est composé des personnes suivantes :

- Président : M. Jacques Marescaux (ARHM – Lyon)
- Vice- présidents : M. Thierry Brun (Messidor – Lyon) et Dr Olivier Canceil (CH Maison Blanche – Paris)
- Secrétaire général : M. Dominique Launat (Reso 5 – Rennes)
- Secrétaires généraux adjoints : Mme Claude Guerry (ALHPI – Grenoble) et M. André Biche (APASE – Rennes)
- Trésorière : Mme Agnès Ducre-Sié (IRIS Messidor – Bobigny)
- Trésorier adjoint : M. Dominique Testart (CH Edouard Toulouse – Marseille).

La composition du conseil d'administration comme celle du bureau reflète, autant que faire se peut, la diversité des 400 institutions, établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux de Santé Mentale France qui interviennent au long du parcours de soins, d'accompagnement et de vie des personnes malades et/ou en situation de handicap psychique. Les associations de patients et d'usagers comme les GEM sont également représentées.

Le conseil d'administration et le bureau fonderont leurs réflexions et leurs actions sur la charte de rapprochement adoptée en 2013 qui définit le socle des valeurs et des orientations de SMF.

Le Conseil d'administration de SMF invite l'ensemble de ses adhérents à se mobiliser pour faire des

jours nationales des 26 et 27 septembre à Rennes la grande rencontre nationale des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la santé mentale (site : smf2016.fr)

La vitalité et la représentativité de Santé mentale France reposent sur sa présence de terrain. Celle-ci suppose une organisation et une animation régionales, dans le cadre des nouveaux territoires. D'ici la fin de l'année 2016, toutes les régions seront dotées d'une organisation opérationnelle de SMF qui soit reconnue par les autorités et les partenaires.

Les arbitrages auxquels se livrent les autorités de financement (Etat, Sécurité Sociale, collectivités territoriales) doivent absolument respecter les besoins spécifiques des personnes qui souffrent de troubles psychiques et/ou qui sont en situation de handicap psychique : celles-ci ont besoin de la proximité et de la continuité des soins et de l'accompagnement social et médico-social. En particulier, la mise en place des groupements hospitaliers de territoire ne doit pas se traduire, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé, par des transferts de ressources et un délaissement de la psychiatrie au profit des autres disciplines sanitaires et par un retour de l'hospitalo-centrisme contre lequel lutte depuis plus de soixante ans la FASM Croix-Marine et depuis sa création la Fédération AGAPSY.

A cette fin, SMF rencontrera rapidement ses partenaires naturels que sont les représentants des associations de familles et des usagers ainsi que ceux

des institutions représentatives du secteur sanitaire psychiatrique (Conférence des présidents de CME de psychiatrie, ADESM, Fédérations hospitalières). L'unité sur les objectifs et la coordination des actions de l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des associations d'usagers et de familles sont une condition nécessaire pour que les autorités politiques et sanitaires s'intéressent véritablement aux personnes malades ou en situation de handicap psychique et participent activement au refus de stigmatisation à l'encontre de ces personnes et des institutions qui les soignent et les accompagnent.

Le Conseil d'administration de SMF se réunira en séminaire à la fin de l'été en vue de définir ses priorités de réflexion et d'action.

Paris, le 7 juin 2016

Contact presse provisoire :

Jacques Marescaux, Président du CA

Tél : 06 72 84 59 62

Adresse messagerie :

jacques.marescaux@arhm.fr

croixmarine@wanadoo.fr

Adresse postale : SMF 31 rue d'Amsterdam – 75008
PARIS